

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Le supplice de la corde



Lire et voir, pages 4 et 5, nos enquêtes et nos documents sur
**les monstrueux procédés de châtiment encore pratiqués
en Afghanistan et en Perse**

1 Franc
DÉTECTIVE
16 pages

35, Rue Madame, Paris
Téléphone : LITTRÉ 32-11

George-Kessel

Directeur-Rédacteur en Chef

Les Prisonniers de la mer



son cadavre pour qui la mer et le vent en tempête chantaient un *De profundis*.

Cinq jours passèrent pendant lesquels le pavillon noir claqua au balcon du phare. Mais on n'aborde pas à Tévenec par une mer démontée. Le baliseur l'essaya vainement au risque d'éclater sur les brisants. A défaut de pouvoir accoster, il parvint à repêcher une bouteille que le gardien survivant avait lancée à la mer. On y trouva une manière d'acte de décès de son camarade. Deux jours plus tard, le navire revint par une accalmie relative. Et c'est ainsi qu'il put enfin emporter le cadavre et mettre fin à cette veillée macabre qui, pour l'autre, durait depuis sept jours et peu à peu, lui faisait perdre la raison.

Quelque temps après on ne mit plus qu'un seul gardien à Tévenec. Il y vivait dans une petite bicoque de granit collée au pied du phare. Il y avait amené sa femme. Mais, la nuit, de lugubres voix montaient au sein du roc. Elles disaient en breton : « Kers-mit... Kers-mit... Va-t'en » La femme s'affola. Le phare était hanté.

Pour apaiser ses craintes, le gardien fit demander que le roc fut béni par le curé de Plogoff. Il vint en barque, fit le tour du roc, goupillon à la main. Mais, un ingénieur

lança deux bombes dans une grotte et tua toutes les mouettes qui nichaient là et dont les cris, la nuit, ressemblaient à des voix montant des entrailles de la pierre. Le gardien et sa femme furent rassurés.

Pourtant, une autre nuit, la femme accoucha fort prématurément. Profondément troublé par cet accident, le gardien s'acquitta comme il put d'une aussi délicate tâche. Et, dès le lendemain matin fit avertir son beau-père par un pêcheur de Sein qui levait des casiers à homards. Le beau-père arriva. Il sautait de sa barque sur l'escalier taillé dans le roc lorsqu'une lame le happa et l'emporta dans un tourbillon : son corps ne fut pas retrouvé. Une angoisse effroyable germa dans le cerveau du gardien et de sa femme malade. La malédiction qui pesait sur Tévenec n'avait donc pas été écartée par la bénédiction ?

Peu de nuits après, la tempête se leva et, soudain, emporta comme un couvercle, la moitié de la toiture de la bicoque. Tévenec était toujours hanté. Le gardien dès qu'il put, demanda à regagner la terre ou un autre phare. Depuis lors, personne n'a consenti à le remplacer à Tévenec.

Le phare de la Vieille n'est pas très loin de Tévenec. C'est là que deux Corses démoralisés par l'éloignement de leurs pays sentaient peu à peu la folie les gagner et, dans l'ombre humide de cette tour que le Raz entoure d'une rumeur de légende farouche, ils se laissaient aller à une espèce de dégoût d'eux-mêmes, à une manière de renoncement à la vie qui avait la fadeur d'une agonie.

C'est là, encore, sur un des rocs acérés qui forment l'étroit soubassement de ce château de la mer, qu'une lame, avec des épaves, vint jeter, violacé, racorni et affreusement symbolique, le cœur d'un noyé, le cœur seul, nu...

C'est là enfin, mais c'est surtout plus au large, au phare des Pierres-Noires que les deux gardiens, vivent comme deux prisonniers qui se détestent ! Ils ne se parlent pas. Ils vivent chacun enfermé dans une rancœur née souvent de peu de chose, mais que la double solitude finit par exaspérer et par muer peu à peu en haine. La mer peut secouer la tour, l'enserrer dans ses gerbes d'écume, la faire vaciller presque comme elle le fit à la Jument d'Ouessant, la mer peut crever la lanterne et déferler dans l'escalier comme elle le fit à la Vieille, ils s'unissent pour leur commune défense ou leur commun devoir, mais n'en gardent pas moins leur rancune en réserve.

Tant il est vrai que l'homme ne changera jamais, qu'il vive dans l'animation et l'aisance des cités ou prisonnier solitaire de l'Océan, sur le plus désolé des rocs.

Emile CONDROYER.

L'autre histoire s'est passée à Tévenec quille sur un rocher que torture la houle du Raz de Sein. A Tévenec, ils n'étaient que deux gardiens. L'un mourut. L'autre resta en tête à tête avec



C'est au moyen d'un système de transbordement (un cartahut) que le plus souvent les gardiens de phare se relayent.

Nous étions, l'ingénieur et moi, sur la plate-forme d'Ar-Men. Ar-Men ? Une quille de pierre sur un cube de granit. Et tout autour, gonflée, tourbillonnante, folle, la mer avec, de-ci, de-là, des rocs noirs émergeant entre deux baves de houle comme le mufler aplati de monstres marins. Ar-Men, le plus désolé des « isolés », de ces phares dressés loin de toute terre sur un écueil surnois, de ces tours où vivent des hommes et un feu et que l'on n'approche à respectueuse distance que lorsque la mer y veut bien consentir. Ar-Men, « l'Armen-Rock » des Anglais, le « trou de souris » des gardiens, le « phare de l'enfer », celui où l'on vieillit deux fois trop vite.

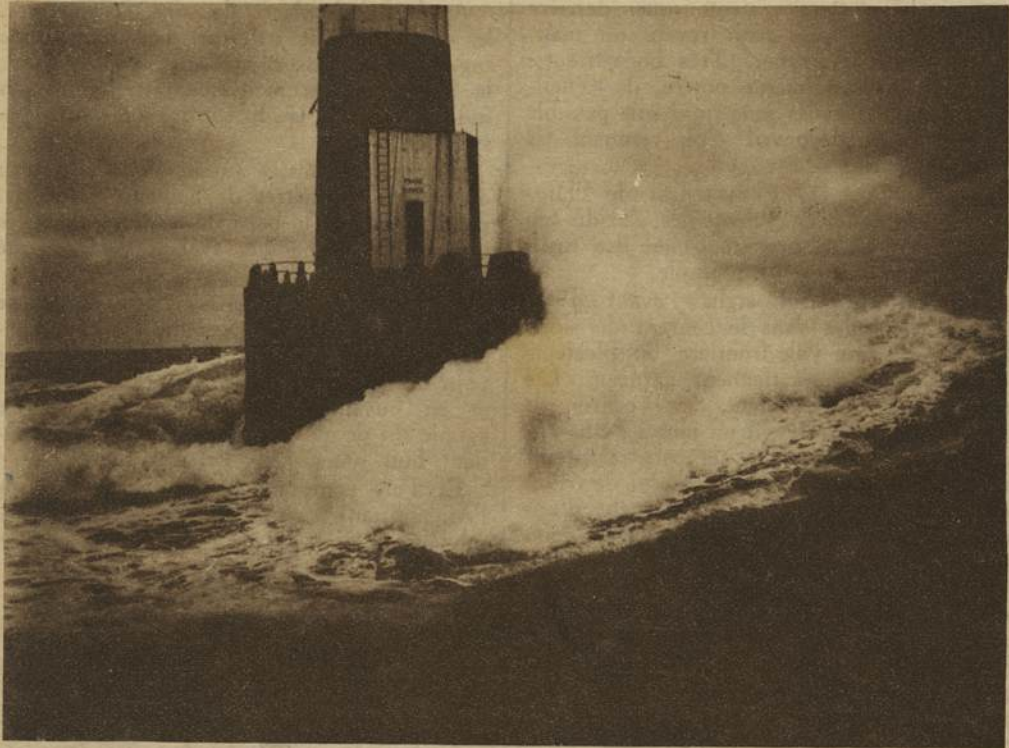
Le soir était sinistre. Un ciel plombé pesait jusqu'à l'horizon déchiqueté sur une mer verdâtre et désordonnée, où couraient des remous laiteux et se déformaient des traînées violacées. Tout autour de la plate-forme salie par les coulées de

Et il eut encore un rire que le vent mêla au vacarme des lames. Il reprit :

« Des choses tragiques il n'en manque pas ici pourtant. Inutile de rien inventer. Ce courant-là, combien en a-t-il roulé de cadavres ? Même, à l'occasion, il raflait sur cette plateforme, un gardien, au passage. Une lame sourde rince ce carré de granit devant la porte. Le temps de faire ouf ! Elle passe et nettoie tout, hommes et choses. S'il fallait énumérer tous les gardiens qui ont été enlevés comme ça, soit ici, soit à la Vieille devant le Raz, soit à la Jument d'Ouessant, soit au Phare du Four, on n'en finirait pas. Et les naufrages !!!... »

Il me montra vers le Sud-Ouest, un bouillonnement blanc parmi d'autres qui révélaient la chaussée sous-marine de Sein, ce cimetière de navires sur lequel, tout là-bas vers l'Ouest, la bouée d'Ar-Men hululait lugubrement comme si elle était faite de toutes les clameurs suprêmes des noyés.

— Là, poursuivit-il, une nuit, à onze heures,



Une lame sourde rince ce carré de granit... Elle passe et nettoie tout, hommes et choses...

rouille du garde-fou, par les paquets noirs des goémons, un courant de dix-huit kilomètres filait pris de vertige, se creusait, dégagait peu à peu une mystérieuse fascination, s'enflait suivant un rythme formidable en vagues hallucinantes qui, sautant comme des chiennes hargneuses jusqu'à nous, crevaient et grêlaient sur le granit rongé, puis ruisselaient dans un tourbillonnement savonneux qui s'élargissait avec un tumulte de sifflements. La rumeur qui emplissait l'air me faisait le crâne comme une conque :

« Le temps est presque beau aujourd'hui, dit l'ingénieur. Mais quand la tempête donne... Les trois hommes qui vivent là-dedans ont besoin d'avoir le moral et le physique solides. »

Et comme j'évoquais toutes les histoires que l'on a contées sur la vie de ces prisonniers de l'océan il ajouta, en éclatant d'un rire formidable :

« Ah ! oui, des viols de cadavres et des mœurs particulières. Il y a des gens à qui la réalité ne suffit donc pas puisqu'ils éprouvent le besoin de la corser par de petites saletés. Jamais, vous entendez, jamais de pareilles choses ne se sont produites. Les gardiens de phare ont une moralité qui en remonterait à bien des gens et une force de caractère que la tempête n'arrive pas toujours à faire faiblir, même lorsque elle les tient enfermés des mois entiers sans qu'ils puissent entrebailler un hublot. Voilà l'inconvénient de parler des phares et des gardiens lorsqu'on ne les a vus que sur des cartes postales. »

un vapeur espagnol de Bilbao, le *Serak-Bath* est venu se crever. Dans la lanterne, les gardiens l'avaient aperçu. Ils voyaient, de leurs yeux horrifiés, la blancheur plus énorme des lames déferlant sur cette agonie. Mais que pouvaient-ils faire ? Ils attendirent le jour. Un langoustier parut. Ils lui firent des signes qu'il ne comprit pas. Pourtant, à Sein, il avertit que quelque chose de grave se passait à Ar-Men. Le phare était inabordable. Le canot de sauvetage de Sein et le baliseur tentèrent de l'approcher. C'est alors qu'ils distinguèrent, à la crête des lames qui se les lançaient comme des balles, quelques épaves et des cadavres. Derrière les vitres de la lanterne du phare, on vit le visage pâle des gardiens qui regardaient : ainsi, l'on comprit qu'eux n'étaient pas en danger mais qu'ils avaient assisté impuissants à la tragédie lugubre.

Et ce n'est pas un cas isolé cela. Mais il y a des histoires plus sinistres encore...

C'est dans la salle de garde étroite comme une plate-forme d'autobus que l'ingénieur me les a contées, pendant qu'au bas de la tour de granit la mer continuait de tonner et que glissait la fin d'un jour livide.

Les voici :

L'une s'est passée aux Roches-Douvres, un « isolé » planté dans la houle à près de trente kilomètres au large de l'île Bréhat. Ils étaient trois gardiens. Une nuit de janvier où la tempête



Un groupe de bandits rebelles afghans, en embuscade dans la passe de Khyber.

AINSI Amanoullah Han, qui s'était imposé comme programme de moderniser, en commençant par son royaume, toute l'Asie centrale, s'est avoué vaincu par la révolution : c'est en faveur de son frère aîné, le prince Inayatoullah, qu'il a abdiqué. Ce faisant, il rend à César ce qui appartient à César, puisque, cadet de la royale famille, il avait usurpé le pouvoir à la mort de son père.

Ce n'est point ici le lieu de détailler les causes de la révolte. Qu'il suffise de dire que les sept millions d'âmes qui forment la population de l'Afghanistan sont, dans le monde, les plus fanatiques sectateurs de Mahomet, et que le trop hardi souverain, qui n'aura pas régné dix ans, jouait gros jeu en voulant les moderniser de but en blanc.

Il pourra se féliciter s'il se tire de l'aventure avec sa peau intacte et ses os au complet. Dans ses anciens états, la vie humaine est une denrée de médiocre valeur. Son père en fit la cruelle expérience.

Habiboullah Han avait voulu, lui aussi, introduire dans son royaume quelques réformes. D'autre part, il s'était rapproché de l'Angleterre et avait ouvert ses frontières aux commerçants anglo-indiens. Il n'en fallut pas plus pour armer contre lui les mains de musulmans xénophobes.

Vers la fin de janvier 1919, il chassait dans les environs de Djellalabad, l'ancienne capitale de l'Afghanistan. Il chassait en grande pompe, comme le font les souverains de l'Asie centrale, entouré d'une armée de soldats, de courtisans et de domestiques qui auraient dû assurer sa sauvegarde.

Mais, un matin, on le trouva assassiné dans sa tente : une balle de revolver lui avait troué le front ; un poignard lui avait transpercé le cœur.

Amanoullah Han, qui se trouvait à Kaboul, fut averti aussitôt, et, sans laisser à ses oncles et à ses frères le temps de disposer de la succession, se fit proclamer émir par les chefs militaires et par les *mullahs* (prêtres musulmans).

Son premier soin fut de rechercher les coupables. Ils étaient une douzaine qui avaient préparé ou exécuté le complot : ils furent tous empalés horriblement supplice que l'Europe n'a jamais emprunté à l'Asie et qui n'est plus appliqué qu'en Perse et en Afghanistan.

Ce dernier pays est probablement la région du monde où les meurtres sont le plus nombreux, proportionnellement à l'importance

numérique de la population. Ce taux élevé de la criminalité a de nombreuses causes : après le fanatisme musulman et xénophobe, je mentionnerai la vendetta, que l'on ne saurait s'étonner de voir fleurir dans un pays de montagnes, l'hostilité qui règne entre tribus voisines et enfin l'amour du pillage et l'organisation de bandes qui attaquent les caravanes et ne se font point scrupule de massacrer les voyageurs et les chameliers.

La première de ces causes pourrait m'entraîner à conter tout un chapelet d'anecdotes. Mais je ne veux retenir que le cas le plus fréquent.

Un Afghanistan fait, la veille, une consommation exagérée de hachisch, drogue qui produit des effets diamétralement opposés à ceux de l'opium. Celui-ci, après une excitation passagère, provoque une grande lassitude physique ; celui-là, au contraire, engendre une exaspération qui se prolonge pendant des heures en plongeant le sujet dans une folie frénétique.

Donc, notre mangeur de hachisch se réveille au matin avec la résolution de mériter le paradis d'Allah, récompense promise à tout bon musulman qui met à mort un chrétien ou un hérétique. Désormais, comme on dit aux Indes anglaises, il est *amok* : hors de ses sens.

Sortant de chez lui avec son sabre ou son coutelas, il tombe comme un fléau sur la foule : dans sa démente, il ne distingue plus l'ivraie du bon grain, et il tue à tort et à travers... sans prendre le temps de demander à ses victimes si elles sont des *kaffirs* (infidèles) ou des *moslems*.

On ne peut s'en débarrasser que par un moyen, un seul : l'abattre comme un chien enragé. Mais, presque toujours, l'affaire a coûté la vie à une dizaine de personnes, au moins.

Les Afghans sont d'humeur belliqueuse : dès qu'un garçon atteint l'âge de dix ans, on lui apprend à tirer le fusil. Cet amour de la poudre s'unit à la haine des étrangers pour faire de la passe de Khyber le plus redoutable coupe-gorge qu'il y ait dans le monde entier.

Cette passe est une route historique de très haute importance : c'est l'unique voie d'accès qui s'offre aux conquérants de l'Inde. Alexandre le Grand l'emprunta, et elle vit passer successivement, au cours des âges, les hordes de Turcs, de Mongols, d'Arabes qui attirèrent les fabuleux trésors de l'Hindoustan.

Orientée de l'ouest à l'est, elle suit d'abord

Crimes et... en Afghanistan



Une réunion de "mullahs" et des chefs de tribus, aux portes de Kaboul.

le lit de la rivière de Kaboul ; puis, par un labyrinthe de défilés, elle se faufile dans le colossal massif de l'Hindou-Kouch, prolongement de la chaîne de l'Himalaya, et débouche enfin sur les plaines fertiles du bassin de l'Indus.

Toutes les relations commerciales entre les Indes, d'une part, l'Afghanistan, la Perse et l'Asie centrale, de l'autre, ne peuvent se poursuivre que par cette route que borde et qu'enserme un dédale de défilés où une poignée de bons tirailleurs peuvent arrêter un corps d'armée.

Les Afghans, pillards et meurtriers, ne sauraient trouver un terrain plus propice. Souvent, ce sera uniquement le besoin de tuer qui les portera à s'embusquer derrière une crête, non sans avoir revêtu un manteau couleur de rocher. Très bons tireurs, armés de fusils à longue portée, ils « cueilleront » les voyageurs sans qu'il soit possible à l'escorte de découvrir d'où viennent les balles meurtrières.

Comment ces farouches tribus de l'Hindou-Kouch (que ce soient des Afridis ou des Machouds) se procurent-elles des fusils perfectionnés ? C'est bien simple.

Peshawar, qui fut afghan avant d'être annexé aux Indes dans le courant du siècle dernier, est une ville frontière où plusieurs régiments indigènes tiennent garnison. Les montagnards qui veulent se procurer de bonnes armes descendent un jour à Peshawar, se présentent devant les sergents recruteurs en se donnant comme des membres de tribus soumises, contractent un engagement d'une aussi longue durée qu'on le voudra, se comportent comme des soldats modèles pendant le nombre de mois nécessaire... et désertent une belle nuit en « sautant le mur » avec leur fusil et leurs munitions, quand ils ne dévalisent pas tout le râtelier de la chambrée !

Quant au pillage des caravanes, ce fut longtemps la principale industrie des turbulentes tribus qui peuplent le nord-ouest de l'Afghanistan. Elle ne connut de mauvaises heures qu'après 1920, lorsque l'émir qui vient d'abdiquer organisa un corps de gendarmerie volante avec l'aide des officiers turcs auxquels il avait confié la réorganisation de son armée.

J'ai connu intimement un de ces officiers, le colonel Ismet bey, aide de camp du général Djémal pacha, passé lui aussi au service de l'Afghanistan après la guerre. En 1922, ils vinrent à Paris, où ils comptaient de nombreux amis, pour établir des relations entre leur patrie adoptive et la France. Un mois après la longue et cordiale causerie que j'avais eue avec eux, une dépêche annonçait leur fin tragique : ils avaient été assassinés

pendant leur voyage de retour vers Kaboul... Ismet bey m'avait raconté de quelle façon la gendarmerie turco-afghane luttait contre le banditisme. J'exposerai le procédé sans en recommander l'application aux nations, qui comme le Mexique, souffrent du même fléau.

Les brigands capturés les armes à la main étaient exécutés séance tenante : pendaison, décapitation, pal, le choix du supplice dépendait du chef du détachement qui avait opéré la capture.

Cela, c'était le sort réservé au menu fretin. Les chefs de bandes recevaient un traitement approprié à leur rang, égards dont ils se seraient bien passés. La cruauté asiatique leur réservait tous ses raffinements.

Après un simulacre de conseil de guerre, le misérable était enfermé dans une solide cage de bois assez spacieuse pour assurer la liberté de ses mouvements — condition indispensable à la durée de son effroyable supplice.

La cage était hissée au sommet d'un poteau de cinq à six mètres de hauteur, planté en plein soleil, sur le bord de la route, dans les parages où les bandits avaient déjà attaqué des caravanes.

Un peloton de soldats était chargé de monter la faction non seulement pour empêcher le ravitaillement du condamné, mais pour exaspérer sa faim et sa soif en mangeant et en buvant sous ses yeux : l'horrible agonie du damné se prolongeait parfois pendant huit jours, sous l'ardent soleil...

Et l'on comprend que les bandits de l'Afghanistan soient devenus des citoyens modèles !...

Victor FORBIN.



Types de femmes et d'indigènes dans une rue de Peshawar.

(Photos Détective)

...châtiments en Perse



C'est avec le sourire que tous ces bourreaux amateurs vont infliger la bastonnade.

Un de nos plus brillants ingénieurs, M. Jules de S..., appelé il y a quelques semaines en Perse par le gouvernement de Téhéran, pour étudier le tracé d'une importante voie ferrée, a bien voulu réserver à *Détective* la primeur de ses impressions sur le vaste et mystérieux royaume de l'Iran. Nous venons de recevoir de M. de S... un article, accompagné de photographies de scènes dont la froide et systématique horreur stupéfie. Que de tels supplices soient possibles au siècle de la Société des nations, qu'aucune protestation ne se soit élevée contre de tels vestiges de la barbarie, nous obligent à soumettre à nos lecteurs quelques-uns de ces documents.

Le monde a le devoir d'être renseigné pour que sa juste indignation provoque, par des mesures qu'il ne nous appartient pas de préconiser, l'abolition de ces pratiques inadmissibles.

Téhéran, décembre 1928.

LA Perse est une région plusieurs fois vaste comme la France, où les mœurs subissent peu de changements mais où les institutions se modifient d'année en année, de mois en mois, presque d'heure en heure.

Voyez ce qui se passe en Afghanistan, qui est le voisin immédiat de la Perse et qui a sensiblement les mêmes mœurs. Pourrais-je en parler avec l'assurance du voyageur qui en revient ? Ce que j'écrirais aujourd'hui, risquerait d'être faux quand *Détective* paraîtrait.

Ce que je peux dire, c'est que les Persans ont un code, des cours de justice, une police. C'est qu'ils ont adopté toutes nos institutions et que leur Code n'est qu'un démarquage de notre Code Napoléon, plus ou moins adapté aux mœurs et aux habitudes orientales.

Mais ce n'est guère que sur le papier que la Perse s'est modernisée.

C'est entendu ! Elle est une monarchie parlementaire. Le pouvoir exécutif est confié à un ministère responsable ; le

Cabinet comporte un portefeuille de la Justice, qui est même confié à un homme de haute noblesse, le prince Nosrati-Douleh.

Mais, en réalité, c'est le *Châhinchâh* (le Roi des Rois) ou, comme nous disons en France, en abrégant son titre protocolaire, le *chah*, qui règne et gouverne : Parlement, ministère, du papier, de la fumée !

Tout cela est admirable, en apparence ! Comme chez nous, il y a des tribunaux de police, des tribunaux criminels, des cours d'appel, voire une cour de cassation organisée exactement comme la nôtre. Mais il faut voir comme tout cela fonctionne !

Et les prisons ! Le régime pénitentiaire est tout simplement admirable... en tant que projet !

J'ai visité une seule prison persane, et je déclare que je n'aurais eu ni le courage ni... l'estomac d'en inspecter une seconde ! C'était celle de Kasvin, antique cité fondée, dit-on, par Zoroastre, et qui se trouve située au nord-ouest de Téhéran. Elle doit avoir une cinquantaine de milliers d'habitants.

Les prisonniers n'étaient pas nourris par l'Etat. Ils seraient morts de faim et de soif si des personnes charitables n'avaient pris soin d'eux en leur faisant porter chaque matin les reliefs des repas de la veille.

Les malheureux croussaient dans une saleté indescriptible, et, la chaleur aidant, l'air ambiant était d'une puanteur telle qu'il me fallut conserver sur mes narines, pendant les quarante-cinq minutes que dura ma visite, le mouchoir que, sur les conseils de l'ami persan qui me guidait et me servait d'interprète, j'avais copieusement imbibé d'eau de Cologne.

Ce qui me parut le plus abominable, c'est que les criminels de tout âge et de tout sexe étaient mélangés dans les cours de la prison, sans égard à la gravité de leurs crimes ou à la sévérité de leur punition.

Bien plus ! Les geôliers nous firent remarquer deux pauvres fous et une



De haut en bas : à gauche, le bourreau fixe l'objectif avant de trancher la gorge du condamné ; à droite, il s'apprête à fendre le corps d'un supplicié ; au-dessous, on vient de plonger un prisonnier dans de la poix bouillante.

folle que l'on gardait dans la prison... en attendant que fût ouvert un asile d'aliénés dont la construction avait été décidée... depuis vingt-deux ans !

Tout cela ne serait rien encore que la preuve d'une administration négligente et parcimonieuse à l'égard des prisonniers. Mais il y a bien d'autres choses, monstrueuses, et qui nous rejettent tout d'un coup de plusieurs siècles en arrière, des choses dont nous n'avons plus l'idée en France, que par les études historiques ou par les romans de cape et d'épée où l'on voit, dans des geôles obscures, suintantes d'humidité, où grouillent la vermine et les rats, des justiciers implacables, armés de pinces rougies, de coins, de poix ou de plomb fondu, cherchant à arracher au malheureux supplicié quelque secret d'Etat.

Oui ! les tortures existent encore en Perse. Et quelles tortures !

Suspendez un moment votre lecture et regardez ces documents photographiques. Celui-ci représente une bastonnade. Ce supplice, bien que réservé aux auteurs de petits larcins, aux pickpockets, au menu fretin de la pègre, n'est pas aussi anodin que vous pourriez l'imaginer.

Quand les coups de bâton sont appliqués sur la plante des pieds, le misérable commence à hurler de douleur dès le cinquième coup. Généralement, au vingtième coup, il ne crie plus : il s'est évanoui.

Il n'y a pas de maximum. Tout dépend de la résistance physique et morale du condamné. J'ai vu, à Téhéran, un mendiant estropié qui se traînait à l'aide de béquilles : il avait reçu, dans sa jeunesse, cinquante coups qui l'avaient privé pour toujours de l'usage de ses pieds.

Voyez cet autre document : une exécution au rasoir. Procédé barbare, mais, ici, ce misérable avait plus de dix meurtres sur la conscience. Et presque toutes ses victimes étaient d'inoffensifs Arméniens qu'il avait mis à mort pour rien, pour le plaisir de tuer. Un de ces monstres comme on en compte tant parmi les sept cent mille Kurdes fixés dans l'ouest de la Perse. Passons !...

Regardez cette autre photographie : une pendaison. Oh ! rien de semblable à la véritable potence, telle qu'elle fonctionne en Turquie, en Angleterre, ailleurs, telle qu'elle n'a jamais existé en Perse.

Il est vrai que des bandits de grands chemins sont parfois pendus par le cou à des branches d'arbre ou même à des poteaux télégraphiques.

Mais, dans les prisons, on raffine : la pendaison est remplacée par une sorte de garrot à l'espagnole.

La cordelette passée au cou du condamné est tordue sur la nuque à l'aide d'un tourniquet. Ce n'est pas réjouissant à voir, moins encore à éprouver.

Un jour, un officier belge, instructeur de la gendarmerie persane, avait cru m'honorer et me faire plaisir, en m'invitant à assister à une séance de strangulation. J'ai refusé de participer à cette ignoble torture.

Mais tous les étrangers n'ont pas ma sensibilité stupide de Français.

J'ai vu, de mes propres yeux, quatre touristes, dont je ne divulguerai pas la nationalité, offrir une forte somme à un bourreau de Téhéran pour assister à une triple exécution qui devait avoir lieu le jour même dans une des prisons de la capitale.

Evidemment, c'est là spectacle rare, à peu près unique au monde, fort heureusement.

Mœurs barbares, coutumes qu'on pouvait croire à jamais abolies, voilà ce que j'ai cru de mon devoir de révéler aujourd'hui aux lecteurs de cette grande revue *Détective*.

Qu'on me pardonne l'horreur de ces notes brèves. Je voudrais, pour l'honneur des hommes, n'avoir jamais eu à les écrire.

Jules de S...

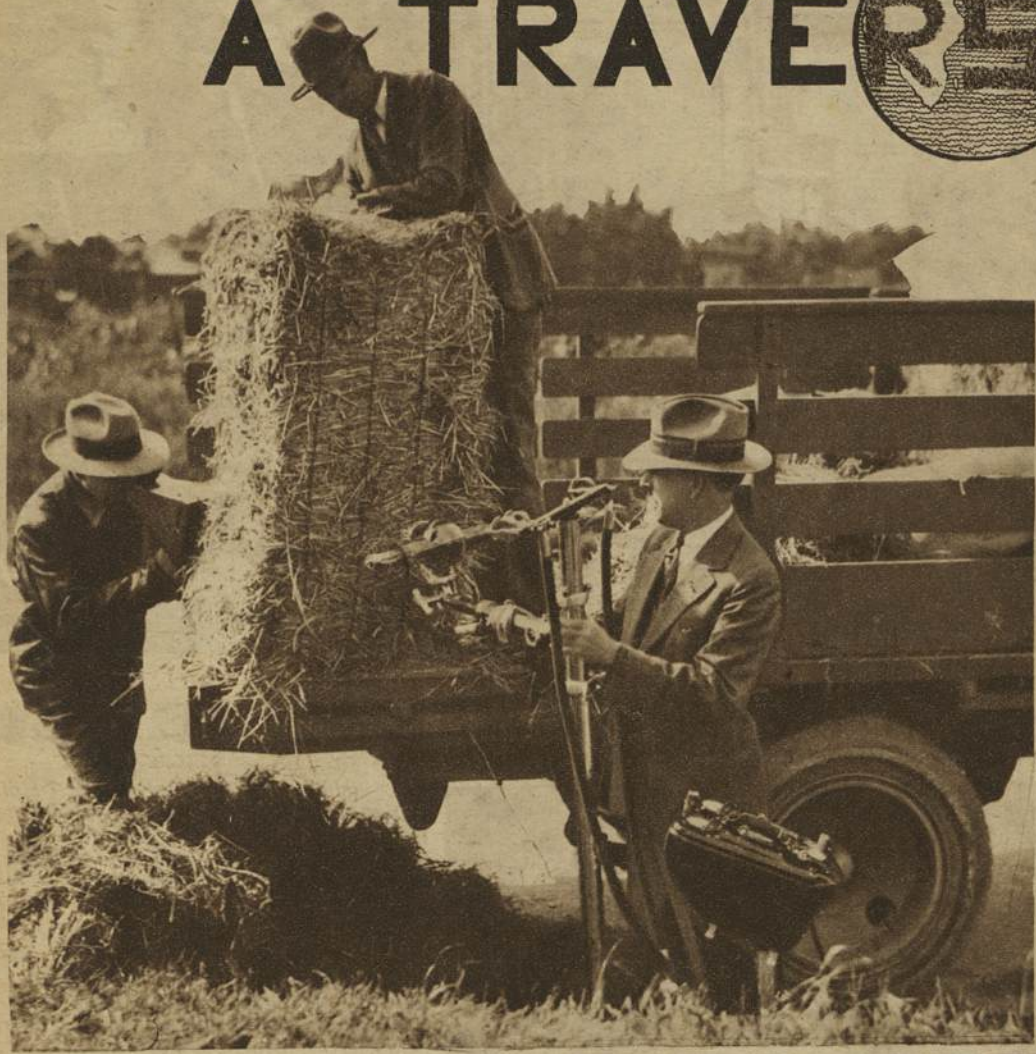


(Photos *Détective*)

Un anneau dans le nez, ce malheureux est conduit comme un chien, sur le lieu du supplice.

Le plus émouvant
livre de femme
...
Les Ventres Maudits
... par ...
MARISE QUERLIN
...
Les filles mères...
...dans tous les mondes
...
Les Éditions de France, 20, av. Rapp. 12 fr.

A TRAVERS LE MONDE



Pour déceler les ruses des bootlegers, les agents de la prohibition utilisent les rayons X.

Trois petites filles décapitent leur institutrice

Southam (Virginie)

Cinq jours avant Noël, on trouvait l'institutrice Anna Prehorst, âgée de 45 ans, assassinée dans sa maison, à Southam. Elle avait la tête coupée. Les tiroirs de ses meubles étaient brisés et leur contenu était répandu par terre; mais, l'argent et les bijoux furent retrouvés intacts.

Les soupçons se portèrent d'abord sur la sœur de la victime, qui était depuis longtemps en mauvais termes avec elle, à cause d'une affaire d'héritage. Mais elle put fournir un alibi qui ne laissait aucun doute.

L'examen attentif des lieux du crime finit par donner un résultat inattendu. On constata que les empreintes digitales provenaient de mains très petites, appartenant à trois personnes différentes. C'étaient évidemment des adolescents ou des adolescentes.

L'enquête établit ensuite que Miss Prehorst n'était pas aimée de ses élèves, toutes âgées de 12 à 14 ans.

On apprit aussi que, le jour du crime, elle avait infligé une punition à trois petites filles: Bethsy Micholson, âgée de 13 ans; Aline Rocheborong, du même âge, et Eveline Jellings, âgée de 14 ans, qui s'étaient rendues coupables de certains actes de perversité précoce.

Comme d'habitude, la maîtresse devait, le jour même, rédiger un rapport écrit pour la directrice de l'école, qui, à son tour, l'aurait communiqué aux parents.

Des amies avaient vu Miss Prehorst pour la dernière fois à 6 heures du soir, c'est-à-dire à une heure où le rapport aurait déjà dû être rédigé. Or, il n'a pas été trouvé dans sa maison et il n'était pas parvenu non plus chez la directrice.

La police a soumis les trois petites filles à un interrogatoire sévère et elles finirent par avouer, après avoir essayé de mentir, qu'elles avaient assassiné et décapité leur maîtresse.

Craignant que leurs parents n'apprennent leur péché, elles allèrent, vers 7 heures du soir, supplier Miss Prehorst de ne pas faire de rapport. Sur son refus catégorique, la petite Micholson saisit un grand couteau de cuisine et frappa la maîtresse au cou. Blessée, Miss Prehorst tomba par terre. Alors, les trois élèves lui coupèrent la tête, en se servant du couteau à tour de rôle. Elles fouillèrent ensuite l'appartement, trouvèrent le rapport, se lavèrent dans la salle de bains et réussirent à sortir inaperçues de la maison.

Toutes les trois ont été arrêtées.

Entre l'arbre et l'écorce, il ne faut pas mettre le doigt

Ce proverbe est aussi vrai en Chine que dans tous les autres pays du monde.

Kwang-Li-Iso, coolie dans un hôtel de Changhaï, vient d'en faire l'expérience au dépens de sa vie.

Il y a deux ans, Kwang vint au secours d'un homme qu'un autre, plus fort, était en train de battre; il fut récompensé par la plus grande somme d'argent qu'il eut jamais vue de sa vie: à peu près 300 dollars.

Kwang se retira des affaires et vécut tranquillement jusqu'à ce qu'il eut épuisé toute sa fortune; ensuite, il retourna à son ancien travail.

Dernièrement, en sortant de l'hôtel, Kwang aperçut un homme et une femme engagés dans une violente dispute, accompagnée de cris et de coups. « Bon, pensa Kwang, voilà une nouvelle occasion envoyée par les Dieux, pour gagner de nouveau une fortune! »

Il se précipita bravement au secours de la jeune fille. Mais, furieux de voir quelqu'un se mêler de leurs affaires, l'homme et la femme se retournèrent contre Kwang, et le frappèrent de plusieurs coups de couteau.

Il expira peu de temps après à l'hôpital.

Un Institut de beauté où les « beautés » et les vieux messieurs ne manquaient pas

Athènes, janvier 1929

Depuis quelque temps, une entreprenante levantine, Mme Rosa, possédant parfaitement six langues, exploitait, rue Odos-Imbrou, un Institut de beauté.

Ses affaires prospéraient. On pouvait voir, tous les jours, près de sa maison, de longues files d'automobiles de luxe. Des dames et des messieurs du « meilleur monde », parmi lesquels de nombreux diplomates, les femmes des fonctionnaires et des officiers Grecs, étaient ses clients.

Or, un journal a révélé que cet Institut n'était autre chose qu'une maison de rendez-vous.

Il a publié une longue liste d'initiales des personnes connues à Athènes, qui fréquentaient cet établissement.

Il a déclaré avoir eu, en sa possession, des détails sur l'emploi du temps de certains ministres étrangers et grecs.

Et il a révélé enfin que Mme Rosa faisait aussi le commerce des enfants qu'elle allait chercher parmi les malheureux réfugiés d'Anatolie.

Une véritable panique règne dans les familles athéniennes. Le journal est gardé par la police et ses rédacteurs sortent, accompagnés de détectives.

Le Directeur de la police hongroise était fou.

Budapest, janvier 1929.

Le Conseiller supérieur (Oberpolizeirat) de police, le Dr Julius Martini, un des directeurs de la sûreté générale est devenu subitement fou, dans son bureau au ministère de l'Intérieur.

Ses collègues ont eu beaucoup de peine pour le valtriser.

La belle Nubienne avait plus de huit maris.

Le Caire, janvier 1929.

Dans un petit village, au bord du Nil, vivait un jeune couple.

Le mari, cordonnier de son métier, adorait sa femme, une nubienne bronzée, aux grands yeux en forme d'amande.

Elle était venue du Haut-Nil.

Silencieuse et calme, elle vaquait aux travaux du ménage, allait chercher l'eau au puits du village et préparait sur son foyer, au milieu de la cour, le repas quotidien — la sauce aux oignons et à l'huile dans laquelle on trempe le pain.

Mais un soir, elle ne rentra pas. Son mari commençait déjà à s'impatienter, quand il vit sa femme revenir, accompagnée d'un étranger. Une foule de curieux les suivaient.

L'étranger saisit la femme par le bras et essaya de la retenir. Le cordonnier courut au secours de sa femme. Un combat s'engagea et le maire du village arriva pour les séparer.

L'étranger déclara que la belle nubienne était sa femme, qu'elle l'avait quitté sans aucune raison et sans divorcer et qu'il la voulait reprendre.

L'infidèle fut poursuivie. Mais, quand l'affaire vint devant le juge huit maris se présentèrent, venant de différentes régions, pour réclamer chacun l'épouse fugitive.

On apprit ainsi qu'elle s'était mariée pour la première fois à l'âge de 13 ans, qu'elle avait rendu heureux 8 égyptiens mais que, poussée par le désir du nouveau, elle les quittait toujours au bout de quelque temps.

Le juge essaya de lui expliquer que ce n'était pas bien. Elle ne comprenait pas pourquoi et regardait le magistrat de ses yeux langoureux et suppliants.

La belle amoureuse fera 3 mois de prison.

Qui a volé la ligne de chemin de fer?

Bucarest

La police recherche activement les voleurs qui ont réussi un coup de maître: ils ont volé une ligne de chemin de fer tout entière!

Pendant la guerre, l'armée impériale autrichienne avait construit la ligne de Borsa à Jakobeint, dans la province de Bukovine.

Les traités de paix donnèrent la Bukovine à la Roumanie.

Comme c'était une ligne purement stratégique, les Roumains s'en servaient très peu, au début, et finirent par ne plus s'en servir du tout. La ligne Borsa-Jakobeint tomba en désuétude et fut oubliée.

Mais, le gouvernement issu des dernières élections s'en souvint subitement. Le ministère des communications voulut utiliser son matériel roulant, les rails, etc. Une commission partit en Bukovine, mais elle n'y trouva aucune trace de la ligne de chemin de fer.

Tout avait disparu: les rails, les gares, les wagons, les locomotives. Et personne ne put expliquer cette disparition.



De blancs fantômes glissent sur la neige. C'est une patrouille de la police finlandaise.

Les ruineuses fiançailles

Madrid.

Un certain senor B...a, un petit industriel, possédant une jolie fortune, solitaire et modeste, avait voulu se marier à l'âge de 45 ans, en l'année de grâce 1911.

Ne connaissant aucune personne du sexe, il pria un de ses amis, très expérimenté dans les choses de l'amour, de lui trouver une fiancée. Quelques jours après, l'ami lui apporta la bonne nouvelle: une jeune fille, à la vérité plus très jeune, mais fort appétissante, brûlait d'envie d'épouser le brave homme, qu'elle connaissait de vue.

Mais cette vierge passionnée était sévèrement gardée par une vieille tante qui ne consentait à la présenter à son prétendant qu'après avoir reçu des garanties suffisantes de ses intentions sérieuses.

Ces garanties, elle les entendait sous forme d'un versement anticipé d'une certaine somme.

Senor B...a, qui n'avait jamais vu la belle Margarita, mais était déjà dévoré de passion pour cet être inconnu qui l'aimait, lui disait-on, signa immédiatement un chèque.

Mais la tante ne s'en contenta pas. Elle autorisa seulement Margarita à écrire des lettres à son fiancé. Une correspondance amoureuse commença entre les deux fiancés, qui ne se voyaient toujours pas. Des années passèrent. Margarita suppliait B...a de verser d'autres sommes pour adoucir la duègne. Il s'exécuta plusieurs fois et paya en tout près de 150.000 francs en 15 ans. Car son roman dura jusqu'en 1927.

Et alors arriva une chose terrible. Un jour, l'ami vint chez B...a et lui annonça, avec un air contrit, la triste nouvelle: Margarita était morte d'amour et de désespoir.

Jusqu'au dernier soupir, disait l'ami, elle pensa à B...a et elle lui laissa toute sa fortune par un testament, que la tante pourtant avait immédiatement attaqué devant la justice.

Le procès commença entre B...a et la tante. B...a dut verser encore 36.000 francs.

Des mois passèrent. Le héros de ce roman sentimental a atteint l'âge respectable de 63 ans, il vient d'apprendre par un hasard, venu vraiment trop tard, que la belle Margarita n'était point du tout morte et qu'elle ignorait absolument tout de son amoureux lointain et inconnu. Pendant dix-huit ans, l'ami dupa le malheureux B...a, victime de sa passion tardive pour la « Princesse lointaine » et invisible.

Son désespoir fut grand. Il dénonça l'escroc à la justice et l'ami est maintenant sous les verrous.

La belle Margarita, touchée par tant de dévouement, a donné son consentement au mariage.



On vient de découvrir dans un garage de Southampton le corps d'un homme de 45 ans. Malgré les enquêtes de la police, on n'a aucune trace du coupable.

GRANDS PROCÈS

Le Sketch de la "Porcherie Française"

GUSTAVE ITASSE, fondateur et administrateur délégué de la Porcherie française, quand on a eu la joie de le voir et de l'entendre discourir à la chambre correctionnelle, ne donne pas du tout l'impression d'un escroc...

Il n'a pas l'élégance classique du financier véreux ; c'est un bon fonctionnaire, quelque chef de bureau sans doute, ou encore un universitaire...

La barbiche grisonnante est studieuse comme le lorgnon, le complet gris sort d'une maison de confections... Pas de linge de soie, mais de la vulgaire percale... Et, cependant, Gustave Itasse est accusé d'avoir extorqué à la petite épargne un peu plus de dix millions.

On connaît l'affaire : la Porcherie française, dont les bureaux étaient situés à Paris, 53, boulevard Haussmann, fut lancée avec un écrasant succès... C'est un sujet à méditer pour les historiens du Palais que cette vogue extraordinaire du public, dans les années qui suivirent l'armistice, pour la faune recommandée à ses placements financiers... On s'était dégoûté des suisses, trop souvent... de gruyère, voire de parmesan ; les petits capitalistes n'avaient d'yeux que pour les renards argentés et les porcs, dont on disait qu'ils seraient bientôt les « sources » de la richesse...

Et l'on comprend le développement de ces mirifiques sociétés et le succès que remporta Itasse lorsqu'il lança en un quatrain, aux rimes libres, mais d'un réalisme prometteur, ces conseils aux épargnants :

« Achetez moins de titres,

Ce n'est souvent que du papier,

Mais achetez un cochon,

C'est toujours de la viande. »

La formule de propagande était charmante : Mettez un cochon en portefeuille.

Et les souscripteurs achetaient leur cochon.

C'était, d'après les bulletins, un porcelet, identifié au moyen d'un numéro gravé sur une médaille ; la médaille était rivée à l'oreille de l'animal... mais ce procédé d'immatriculation fut assez vite abandonné, car la fixation de la médaille nécessitait une petite opération chirurgicale et l'animal criait si fort que tous les autres faisaient mille comédies pour se soustraire au bistouri, lorsque leur tour était venu... On dut abandonner la médaille et on lui substitua une pince, qui appliquait sur la fesse gauche du porc le numéro matricule.

Cette pince, proclama Gustave Itasse à l'audience, est le dernier mot de la technique de la rationalisation...

Itasse ? un phraseur... un peu fou ; un témoin, d'allure respectable, a porté sur lui un jugement, peut-être trop indulgent, mais qui contient, à coup sûr, une grosse part de vérité :

« Il a eu, jusqu'à l'idée fixe, confiance dans l'avenir de la race porcine... »

Une idée fixe, complète le substitut Fontaine, qui s'accompagne de procédés malhonnêtes, pour tromper les actionnaires sur le sort de la Porcherie française et pour leur faire croire qu'elle était en pleine prospérité, alors que le krach était prochain, inévitable...

Tout, cependant, en apparence était de nature à impressionner favorablement les clients : les installations de la société étaient pourvues du plus moderne confort ; sevrés avec un sérum de lait, préparé dans les laboratoires de la maison, les porcelets étaient élevés dans une maternité modèle à Fontenay-en-Vexin, où ils recevaient la meilleure éducation... Puis on les transportait dans les divers établissements, à La Chapelle-Saint-Aubin (Sarthe), aux Magmils, en Vendée, à Mouille (Pas-de-Calais), à Rémalard, dans l'Orne...

Tout avait été prévu, dans le domaine industriel, jusqu'à une porcherie de ventilation, et dans le domaine financier, jusqu'à un coupon-cochon, qui devait permettre aux actionnaires de toucher, à défaut d'une côtelette ou d'une escalope, l'intérêt de leur mise...

Les circulaires envoyées aux clients étaient à la fois prudentes et enthousiastes. En voici une, qui, sous le numéro 61, est intitulée : nouvelle méthode d'engraisement à rendement exceptionnel.

Nous ne pouvons mieux faire que d'en publier quelques savoureux extraits :

Généralités

« L'engraisement des porcs pour être rémunérateur, doit tenir compte de l'état général du marché des aliments pour bétail. Actuellement, le prix des aliments concentrés bien que possédant un haut pouvoir nutritif est très élevé et il y a lieu de rechercher si la méthode agricole utilisée depuis toujours dans les campagnes ne donne pas, finalement, des résultats meilleurs. Aller vite par l'engraisement industriel intensif est bien, mais n'est-il pas mieux d'aller lentement en dépensant moins et d'obtenir ainsi, par une judicieuse technique, un écart plus

« grand entre le prix de revient et le prix de vente, c'est-à-dire un plus important « bénéfice ? »

Comme tout ceci est écrit posément, sans exagération...

Et puis, voici l'exposé technique, qui est en réalité un tableau enchanteur de la vie des porcelets et de leurs parents :

« ... Au lieu d'acheter des porcs adultes, dont le prix est élevé, mais qui, seuls, peuvent supporter une alimentation industrielle, nous avons acheté des porcelets et nous les avons mis chaque jour dans les pâtures. Nous pouvons dire qu'ils se sont développés sans qu'on s'en occupe... Le porc prend de la taille, du poids, en effet, non seulement en mangeant, mais aussi en vieillissant, ce qui est la loi de tout être vivant. C'est que nous avons là un allié puissant : le temps. Si la vie de l'animal se passe au grand air, dans les pâtures où il peut s'ébattre à son aise, sa santé sera parfaite et la mortalité infime. L'exercice constant forme les os et durcit les muscles... »

« Il faut voir l'œil vif de nos animaux, la galle, la souplesse, la rapidité de leurs ébats, pour concevoir combien ce mode de vie est conforme à leur nature... »

On n'a jamais rien écrit de plus délicieux sur les cochons, n'est-ce pas ?

...

Une seule ombre à ce tableau : c'est qu'il n'y avait pas de porcs, ou pas suffisamment : tel est, du moins, l'avis du parquet, qui reproche à Gustave Itasse d'avoir mis dans sa poche une grosse partie des fonds qui auraient dû être affectés à l'achat des animaux...

Inutile de dire que l'administrateur délégué de la Porcherie Française proteste avec indignation contre ce reproche : de part et d'autre, on se bat à coups de chiffres ; le tableau noir que le tribunal a fait dresser sur son estrade se couvre d'opérations, enfin ministère public et défenseurs se renvoient les balles, représentées en l'espèce par le gros M. Cruchon, l'expert du Parquet et le mince M. Pouteau, l'expert choisi par les inculpés... Ces deux savants comptables adoptent des conclusions opposées. Et l'on ose soutenir que l'arithmétique est une science exacte !...

...

Gustave Itasse, avons-nous dit, est un phraseur. A la première audience du procès, pendant une heure et demie, il a pris la parole et a infligé la lecture d'un mémoire qu'il a rédigé pour réfuter le réquisitoire...

On peut goûter, par ces quelques échantillons, la simplicité de l'œuvre :

« La lumière purifie comme la flamme ; aussi, malgré tout, sommes-nous heureux de la décision de M. le substitut de nous envoyer devant un tribunal correctionnel, car il faut le retentissement d'un débat public pour contre-balancer le scandale qui a été fait si gratuitement autour de la Porcherie française. »

« Il est nécessaire que nous fassions, maintenant, monter l'opinion publique assez haut pour qu'elle puisse voir mieux et de plus loin. »

« On constate d'abord que la chute de la Porcherie française a été causée, comme toutes les catastrophes, par la conjonction de circonstances défavorables, et nous démontrons, avec éclat, que le rapport de M. l'expert Cruchon n'est qu'un tissu d'erreurs, dont la trame est faite de parti pris et la chaîne, d'ignorance des faits... »

Tandis qu'il se faisait ainsi « sonner », M. Cruchon, assis sur un banc, souriait dans sa fine barbe d'argent...

...

« ... Je suis un honnête homme », répéta à plusieurs reprises et d'un ton solennel Gustave Itasse.

La salle éclata de rire. Après tout, Itasse disait peut-être la vérité.

...

L'un des témoins les plus pittoresques fut cette bonne dame, qui avait tenu à exprimer publiquement à Itasse toute sa sympathie.

« Que pensez-vous de la Porcherie française ? » demandèrent les défenseurs, M^{es} Lionel Nastory et Maurice Ribet.

« J'ai grande confiance, répondit la bonne dame, et même j'ai entièrement touché l'intérêt de mes cochons. »

Pardon, interrompit Itasse, je vous dois encore le montant de vos actions...

Le témoin fit un geste évasif, comme s'il trouvait excessif ce désir de remboursement : ce fut un spectacle généreux, touchant, que cette volonté de payer, chez l'escroc, et ce refus d'accepter, chez la victime...



M^{me} Paul Grappe, qui tua son mari, « l'homme qui s'habillait en femme », vient d'être acquittée. Elle était défendue par M^{es} Maurice Garçon et Jacques Mourier.

... DE JEUDI

Le lendemain du jour où, à l'Hôtel des ventes, se liquidait péniblement la conduite intérieure qui servit à Charles Mestorino pour transporter le cadavre de Truphème dans une forêt de la banlieue, le frère du bijoutier assassin, M. Marcel Mestorino, faisait passer en correctionnelle le voleur de sa propre voiture, Raymond Harzel...

Coincidence curieuse ! Les autos de la famille Mestorino auront donc toujours à jouer un rôle judiciaire ; mais, ici, le frère du bijoutier tristement célèbre de la rue Saint-Augustin, était aux côtés de l'accusation pour faire condamner le coupable. Et s'il ne vint pas à l'audience, au regret de l'auditoire que son nom avait brusquement secoué, il tint à s'en excuser par une lettre au président, en l'assurant de sa déférence pour la justice...



Tandis que le meurtrier de Gaston Truphème attend à la « centrale » de Fontevault son départ pour la Guyane, bien heureux d'avoir sauvé sa tête, quatre dames, en instance de mort, attendent la grâce de M. Gaston Doumergue. Jeudi dernier, en effet, la Chambre criminelle a rejeté le pourvoi d'Elise Thoreau, celle des quatre qui fut jugée la dernière : on s'en souvient, elle n'avait pas tué un enfant, comme les autres, mais, avec une incroyable cruauté, elle avait laissé mourir son mari, « à petit gaz », si l'on peut ainsi écrire ; elle avait laissé, dans la chambre où dormait M. Thoreau, le robinet ouvert et, de temps à autre, venait voir comment se comportait son époux... Lorsqu'elle se fut assurée qu'il était bien mort, cette veuve poussa des clameurs désespérées ; mais elle fut vite démasquée.

A cette perfidie féminine, il faut opposer le geste brutal, mais franc de Mme Rosalie Boistay. Celle-là ne connaît pas les complications ni les jeux du mensonge... Elle se pose en victime et ne regrette pas l'acte qu'elle a commis ou, plus exactement, celui qu'elle a voulu commettre et qui n'a manqué



METTEZ UN COCHON
EN PORTEFEUILLE
VOUS ROULEREZ SUR L'OR

Les beaux prospectus de propagande, de la Porcherie Française.

En fin de compte, on apprit que la bonne dame était l'imprimeur de la Porcherie française et que ce qu'elle avait perdu, en cochons, elle l'avait rattrapé dans les factures d'impression, réglées par la société... Tout s'expliquait : la salle comprit les raisons de la générosité du témoin et, soulagée, elle poussa un soupir.

...

Autre détail curieux : on apprit que la Porcherie avait été volée par le directeur d'une de ses filiales, un sieur Dupré, conseiller général d'Eure-et-Loir, chevalier de la Légion d'honneur et juge de paix suppléant !...

La plainte déposée contre lui — il aurait détourné 200.000 francs — avait traîné : la qualité du magistrat, même minime, obligeait à certaines formalités de procédure, si bien que Dupré eut le temps, de prendre la fuite...

Dans l'interval, ce singulier juge de paix suppléant était monté en grade : de la seconde classe, il avait passé à la première !...

...

Au banc des parties civiles, les avocats des victimes de Gustave Itasse, M^{es} André Constant, Benoit Rul, Carré, menaient une rude bataille ; ils posaient d'embarrassantes « colles » à l'inculpé et, volontiers, se montaient cruels.

Les débats de la Porcherie française pourront se classer parmi les plus amusants, qui se soient déroulés depuis longtemps à la onzième chambre correctionnelle.

Dans quelques mois, nous aurons l'honneur d'y voir Mme Hanau, ses amis et ses ennemis.

Jean MORIERES.



PETITES CAUSES

Les dangers du ménage à trois

Lun rayon de soleil pénètre par la grande fenêtre de la 10^e chambre correctionnelle, qui donne sur le quai des Orfèvres : il éclaire merveilleusement le pif suffisamment lumineux d'Auguste Devosse, un bon petit vieillard, que l'on est surpris de voir assis sur le « banc d'infamie »...

« Une affaire assez curieuse... », dit tout à coup le président Parrot, en s'esclaffant et en chuchotant quelques plaisanteries au juge assesseur de droite et à celui de gauche...

Auguste Devosse a soixante et un ans ; il se dit interprète et enseigne, aux étrangers qu'il rencontre aux abords de l'Opéra, les plaisirs de la capitale. Son maintien est parfait : le nez, seul, est trop rouge, mais les cheveux et la moustache sont teints avec discrétion ; l'aspect général est modeste, comme il sied à un inculpé de bon ton.

Le Président Parrot. — Devosse ? Ahl oui, c'est vous...

L'inculpé incline la tête en signe d'assentiment.

Le Président. — Monsieur Devosse.

On ne devine pas tout de suite la raison de ce vocable poli...

Le Président. — On vous a d'abord inculpé d'assassinat...

Auguste Devosse ne donne pas du tout l'impression d'un assassin. Cependant, il a tiré deux balles de revolver sur René Lanaud, caporal d'infanterie coloniale, retraité, qui est le mari de sa maîtresse...

Et voilà ce drame, commenté à l'audience. Devosse soupire ; il gémit :

— J'ai été bien mal récompensé de tous mes bienfaits. Je ne voulais plus garder la femme de Lanaud... Je voulais la lui rendre. Alors, il m'a dit : « Non, garde-la, parce qu'elle a été heureuse avec toi !... »

Lanaud lance un œil féroce sur l'inculpé.

Le Président n'est pas curieux :

— Ça nous suffit, dit-il.

Mme Lanaud est à la barre.

Le Président. — C'est vous, la femme Lanaud ?

Elle. — Oui.

Le Président. — Vous avez un mari qui est légitime et un autre qui ne l'est pas. Votre mari légitime a reçu un coup de revolver de l'autre... Ça lui a fait mal, hein ?

Le témoin hésite à répondre. Le magistrat la force à parler, et, tout à coup, elle se déchaîne :

Mme Lanaud. — Devosse aimait bien mon mari ; mais, tous deux, nous avions peur de lui... Lanaud nous menaçait et nous brutalisait.

Lanaud injurie sa femme ; mais l'autre est maintenant lancée ; rien ne l'arrêtera.

Mme Lanaud. — Attends un peu... je vais parler ; je n'ai pas besoin d'avocat, moi.

Le Président. — Gardez votre modération, sinon, je vous fais sortir...

Mme Lanaud. — J'étais très malheureuse... Et, tandis qu'elle raconte ses souffrances, elle enlève son chapeau... Devosse lui fait signe de le remettre à cause du soleil... Cette sollicitude est touchante.

Un voisin, M. Adrien, donne son avis :

— Je sais que M. Devosse était maltraité très souvent par son concurrent. (sic).

L'avocat de la partie civile a certainement reçu mandat d'être très dur. Il fait le portrait de Devosse.

— C'est presque un vieillard... il n'a rien d'un séducteur, mais il est bourré de vices. « Papa » racolait des jeunes gens qu'il amenait auprès de Mme Lanaud et il considérait leurs ébats d'un œil paternel et attendri...

Devosse. — C'est abominable !

Le Président (à l'inculpé). — Laissez donc parler les avocats. Ils disent ce qu'ils veulent...

Cependant, il faut que l'avocat du mari explique la conduite de son client, sa mansuétude extrême, à moins que ce ne soit autre chose.

— Devosse a attiré mon client chez lui ; il l'a invité à venir dans son pavillon, avec son chien et sa bicyclette...

« ... Ton chien sera heureux avec le mien », lui a-t-il écrit, et Lanaud s'est donc installé dans le pavillon du père Devosse, à Arcueil.

Au cours de cette plaidoirie, qui est plutôt un réquisitoire, Mme Lanaud est prise à partie, sans ménagement. Du fond de la salle, où elle s'était assise, après avoir déposé, elle bondit comme une furie.

— Je ne peux pas me laisser insulter comme ça...

Encore quelques pointes de la partie civile, qui se rit des ivresses du père Devosse, « amoureux du vin pétillant qui aide aux jeux de Cupidon... »

Le substitut requiert avec modération ; le défenseur de Devosse, enflant la voix, retourne à son confrère les traits dont il a voulu accabler son client.

— En le salissant, vous n'en avez sali que davantage le vôtre...

Et voilà... Le tribunal délibère sur le siège et, estimant que Devosse a pu se croire en état de légitime défense, il l'acquitte.

Le mari est condamné aux dépens.

Le garçon d'étage et la belle américaine

Ce qui frappe surtout chez Ernest Bela Szilard, à l'instant où, poussé par deux agents, il enjambe les bancs de la 11^e chambre correctionnelle, ce sont deux yeux magnifiquement noirs. On ne détache aucun des traits du visage, le regard seul fixe l'attention : velouté, mobile, caressant. Est-ce l'épilogue d'une histoire d'amour qui va se juger dans cette triste salle ?

Le beau Hongrois, qui succède à tant de loqueteux et filous sans éclat, a fréquenté tous les palaces européens... comme garçon. Sur lui, il porte ses références ; les certificats gonflent son portefeuille, plus élogieux les uns que les autres. Le plus charmant de tous est celui que lui délivrait le directeur de l'hôtel Britannia, à Budapest, où Szilard était « chef de réception » :

« ... M. Szilard n'a pas été seulement un collaborateur consciencieux et modeste, mais aussi comme homme, il a fait preuve de qualités supérieures.

« Spécialement, il est à remarquer que M. Szilard a su trouver toujours la voie juste pour satisfaire les clients, en sauvegardant aussi les intérêts de sa maison. Sa diligence, sa fidélité et son honnêteté étaient exemplaires.

Mais alors, la « voie juste » que Bela Szilard avait trouvée sur les bords du Danube, l'aurait-il perdue en approchant des rives de la Seine ? Et l'honnête employé que louait si fort l'hôtelier de Budapest se serait-il donc transformé brusquement en un fripon, puisque c'est tout simple-

ment de vol que le beau Hongrois est aujourd'hui inculpé ?

Une Américaine, Mme William Silverberg, a constaté la disparition de 2.000 francs qui se trouvaient sur une table, dans sa chambre, au Majestic. Szilard est soupçonné. Il avoue, mais ne se reconnaît pas coupable.

— J'ai pris, en effet, les 2.000 francs, mais ce n'est pas un vol. Mme Silverberg a eu des bontés pour moi ; nous avons causé ensemble (sic)...

Je lui ai dit que j'avais l'intention de partir pour l'Amérique ; elle m'a fait comprendre que, si j'en avais besoin, elle pourrait m'aider. Les 2.000 francs étaient sur la table : je les ai pris.

Le président. — Prétendez-vous que Mme Silverberg était votre maîtresse ?

Une moue charmante de l'inculpé, qui semble trouver fort déplacée la question brutale, indiscret du magistrat.

Bela Szilard. — Je ne dis pas cela... mais, dans les grands hôtels, les Américaines ont parfois des familiarités avec le personnel (re-sic).

Ah ! comme ce Hongrois a le sens des nuances... Le président Gaultier ne comprend rien à toutes ces subtilités...

Incontestablement, Szilard a volé, mais, après tout, Mme Silverberg n'est pas là pour contredire l'inculpé. Elle n'a pas répondu à la citation, on assure qu'elle a quitté la France.

Allons ! le tribunal n'est pas féroce : le beau ténébreux n'est condamné qu'à un an de prison avec sursis.



Les dangers du ménage à trois. M. René Lanaud au banc des témoins.

DI A JEUDI

son effet, pour employer l'expression même du Code, que par une circonstance indépendante de sa volonté.



Cette petite femme de trente-cinq ans, dont l'œil noir est extraordinairement mobile, a braqué son revolver dans la direction de M. Maurice Perrin, agent d'affaires, qu'elle accuse de l'avoir volé...

Mais, elle a été désarmée avant d'avoir tiré. Elle est très calme, regarde bien en face le plaignant et quand le président lui explique que ce procédé brutal ne peut convenir à un règlement de comptes litigieux, cette jeune « bourgeoise » déclara, à la fois cynique et ingénue :

— Je voulais attirer l'attention sur moi et montrer que j'étais la victime de cet individu...

Le tribunal la condamna à huit mois de prison, mais avec sursis ; cette indulgence était justifiée.



Par contre, jeudi dernier, le jury de la Seine n'a pas été indulgent, il a même été très sévère et il a accordé à la vindicte publique plus que n'en avait demandé son représentant, l'avocat général Capillary.

Un manoeuvre, Urbain Cottureau, avait planté son couteau dans le dos de sa malheureuse femme ; crime de brute, d'alcoolique.

Le ministère public estimait que cela valait vingt ans de bagnage ; les juges populaires, n'ayant pas accordé les circonstances atténuantes, ont envoyé le meurtrier aux travaux forcés à perpétuité.

Les jurés parisiens ne nous ont pas habitués à de pareils verdicts !



Mme Lanaud, son chapeau à la main, répond aux questions du Président.

On pourra danser...

La chambre criminelle de la Cour de Cassation, composée de braves magistrats, vient de délibérer longuement sur un « cas » juridique des plus légers.

Voici l'espèce : Le préfet de la Moselle ayant interdit l'ouverture des bals publics sans autorisation, une dame L..., propriétaire d'une de ces maisons à l'égard desquelles l'administration pratique une lucrative tolérance, était poursuivie devant le tribunal de simple police de Lorquin, pour avoir contrevenu à l'arrêté préfectoral.

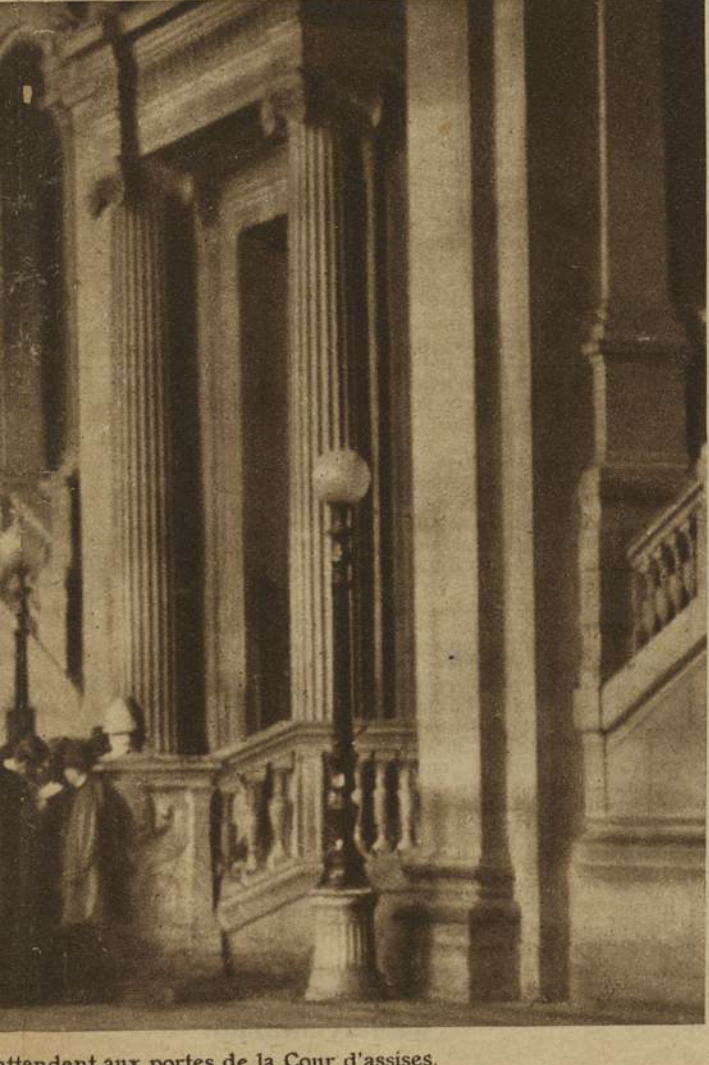
La tenancière faisait danser les couples, de 10 heures du soir à 1 heure du matin, au son d'un piano mécanique. Était-ce là un bal public ?

La question était d'autant plus délicate que la prévenue invoquait une lettre du maire de la localité, « sous la surveillance de qui l'établissement est placé », ainsi que l'affirme avec sérieux la Cour suprême, comme si le maire était une supermatrone.

Le maire avait, par une lettre personnelle, autorisé : « les dames pensionnaires logées et nourries dans la maison à esquisser quelques pas de danse en compagnie des clients civils et militaires »...

Alors ? La Cour de cassation était perplexes. Finalement, elle a donné gain de cause à la directrice de l'établissement et elle a jugé qu'il ne pouvait y avoir de bal public dans une maison close.

On pourra donc danser tranquillement à Lorquin, sans se soucier des amendes qu'un commissaire trop répressif veut infliger à tort et à travers.



attendent aux portes de la Cour d'Assises.



VI. = BLENGINO

Il n'est pas d'affaire qui ait autant passionné l'opinion locale. Il n'en est pas aussi de plus mystérieuse et de plus émouvante.

Un homme, jusque-là connu pour un travailleur estimé de tous, est soudainement inculpé du meurtre sauvage de sa femme et de sa petite fille, puis condamné, malgré ses cris d'innocence.

Contre cet homme, aucune certitude n'a pu être apportée.

Il y a appel, révision et, à chaque fois, l'échelle des peines baisse, tant le trouble est grand dans la conscience des juges.

Et l'énigme du drame demeure entière.

Ce drame eut lieu un vendredi 13, il y a plus de deux ans, dans un hôtel d'une paisible avenue de Monte-Carlo.

Dans la nuit, la femme et la fille du propriétaire de l'hôtel étaient trouvées expirantes dans leur chambre. Elles portaient les traces de plusieurs coups de couteau.

La fillette mourait presque aussitôt. La femme expirait après une lente agonie.

Aucun témoin direct de ce double drame, sauf un bébé de trois ans couché dans un petit lit, près de la mère.

Dans la chambre voisine, une seule personne: Blengino, le propriétaire de l'hôtel.

C'est par lui que le personnel de l'hôtel, puis la police se trouvèrent alertés.

Blengino déclara être accouru dans la chambre de sa femme aux cris poussés par celle-ci. Il l'avait vue debout, les bras croisés sous les seins. D'une voix angoissée, elle lui avait crié: «L'assassin dans le vestibule.» Blengino s'était précipité dans le couloir. Personne. Alors, fou de douleur, il était revenu auprès de sa femme et l'avait aidée à s'allonger sur un divan. C'est alors seulement qu'il avait aperçu, sur le lit, sa fillette couverte de sang, blessée à mort...

Le portier de l'hôtel, Baroso, frère de la victime, était, lui, venu à l'appel de Blengino. Pendant que celui-ci courait avertir la police, il avait questionné sa sœur. Dans un souffle, celle-ci murmura: «Je n'ai rien vu... laissez-moi mourir.»

Un voisin, le cafetier Barocco avait entendu des cris et était arrivé au moment où le portier courait vers la chambre tragique.

Et c'était tout.

C'est sur ces frères déclarations que la justice devait étayer son enquête.

Trois hypothèses pouvaient être évidemment envisagées.

Le crime par un tiers, d'abord. L'hypothèse la plus logique, étant donné le lieu du drame: une chambre dans un hôtel ouvert jour et nuit.

Seconde hypothèse: le suicide et, enfin, le crime par Blengino.

Tout de suite, avant d'avoir fait les constatations essentielles: perquisitions dans l'hôtel, identification des clients et des membres du personnel, prélèvement d'empreintes digitales, le juge chargé de l'instruction adopta la troisième hypothèse: la culpabilité de Blengino.

Personne, dans l'hôtel, ne fut surveillé ni soupçonné. Mais Blengino fut arrêté.

La famille de la victime n'avait-elle pas fourni sur lui des renseignements défavo-

rables? Avare et jaloux, Blengino faisait à sa femme des scènes fréquentes. L'intérêt n'aurait-il pas armé son bras?

Le juge recueillit avec empressement ces déclarations. Et, dès lors, rien en dehors de ce qui pouvait fortifier sa conviction ne l'intéressa.

Le crime par un tiers? Un couteau, trouvé après le drame, dans une véranda de l'hôtel, fut recueilli comme pièce à conviction, mais le juge négligea d'y faire prélever des empreintes digitales.

Le suicide? Les experts l'avaient déclaré invraisemblable. Pour l'instruction, la preuve était faite, Blengino était le coupable...

De preuve, hélas, l'instruction n'en apportait aucune. Le drame restait mystérieux et pas un jour ne faiblissaient les protestations d'innocence de Blengino.

Sa conduite à la maison d'arrêt était exemplaire. Et des témoins, qui ne partageaient pas l'hostilité de la famille de la victime à l'égard de Blengino, venaient dire quel travailleur infatigable, quel homme loyal, sobre, économe, mais n'épargnant rien pour le bien-être des siens, était l'hôtelier...

Après de longs mois, Blengino, contre qui aucune preuve de culpabilité n'avait pu être relevée, n'en fut pas moins renvoyé devant le tribunal criminel de la Principauté, sous l'inculpation d'assassinat.

Les débats durèrent trois jours. Trois jours au cours desquels cette trouble affaire prit aux yeux de l'opinion publique une physionomie nouvelle.

D'un côté, un accusé contre lequel n'existait aucune certitude et qui, sans faiblesse, apremment, clamait son innocence.

De l'autre, Baroso, le beau-frère félon, l'accusateur qui, pour servir ses rancunes, avait cherché à suborner des témoins, à dresser des enfants contre leur père.

Alors, le doute grandit. La presse manifesta son trouble et avoua sans réticence qu'elle avait été mal informée. Et ce fut, à la troisième audience, le coup de théâtre:

le procureur général se leva pour dire son angoisse et faire appel à la conscience des juges...

«Contre Blengino, déclara-t-il, il n'existe aucune certitude. Avant de mourir, Mme Blengino a parlé. Mais elle n'a accusé personne. Elle a emporté son secret dans la tombe. Ses dernières paroles arrêtent ma voix, qui ne peut requérir.»

Restait le meurtre de la petite Césarine, l'enfant préférée de Blengino.

«Ne sommes-nous pas, déclara le procureur, en présence d'un drame de l'alcôve, auquel fut mêlé l'enfant et dont elle devint victime par la fausse manœuvre d'une mère affolée?»

Telle fut la sensationnelle conclusion d'un réquisitoire qui, en mettant en lumière toutes les lacunes d'une instruction incomplète et partielle, ébranlait, d'un seul coup, le fragile échafaudage de l'accusation.

Qui aurait pu penser alors que le tribunal rapporterait un verdict de condamnation?

Reconnu coupable du meurtre de sa femme et de sa fillette, Blengino fut condamné à vingt ans de bagnes.

Mais l'affaire Blengino commençait seulement.

C'est M^e Henri Torrès, l'illustre défenseur de tant de causes généreuses, qui présenta, devant la Cour de Cassation, le mémoire en révision du procès.

Il invoquait notamment la nullité du témoignage du propre fils de l'accusé, le petit Beppino, alors âgé de trois ans, et dont avait fait état l'acte d'accusation.

Le conseil de révision accueillit favorablement le pourvoi. L'arrêt du tribunal criminel fut cassé. De nouveaux débats eurent lieu.

Ils n'apportèrent aucune lumière sur les circonstances du drame. Même attitude lucide de Blengino, mêmes témoins.

Mais un fait nouveau d'une extrême importance se produisit: un témoin, le Dr Girode, chirurgien des hôpitaux de Paris,



Blengino.

qui avait examiné le rapport d'expertise, affirma, contrairement aux experts, que le suicide de Mme Blengino était non seulement possible, mais encore probable.

Privée du témoignage du petit Beppino et de l'invraisemblance du suicide, que restait-il de l'accusation?

On pouvait s'attendre, cette fois, à l'acquiescement.

Ce fut un nouveau jugement de condamnation qui fut rendu. Mais, décision déconcertante et qui trahit le trouble du tribunal, la peine de vingt ans de bagnes fut réduite à dix ans.

Après une requête en révision rejetée cette fois par la Cour de cassation, une dernière chance s'offrait à la défense: le pourvoi devant le Tribunal suprême de la Principauté, invoquant l'illégalité de la composition du tribunal, en raison de la présence d'un juge de paix.

Les débats eurent lieu, cette fois, dans la salle du trône du Palais. Le Tribunal suprême était présidé par un ministre plénipotentiaire. Une longue discussion juridique s'engagea; finalement, le pourvoi fut rejeté.

Blengino, dont la condamnation devient définitive, est en instance de partir pour le bagnes.

Tout a été tenté pour réduire la grave erreur judiciaire que risquent d'avoir commise, en le condamnant, ceux qui ont jugé.

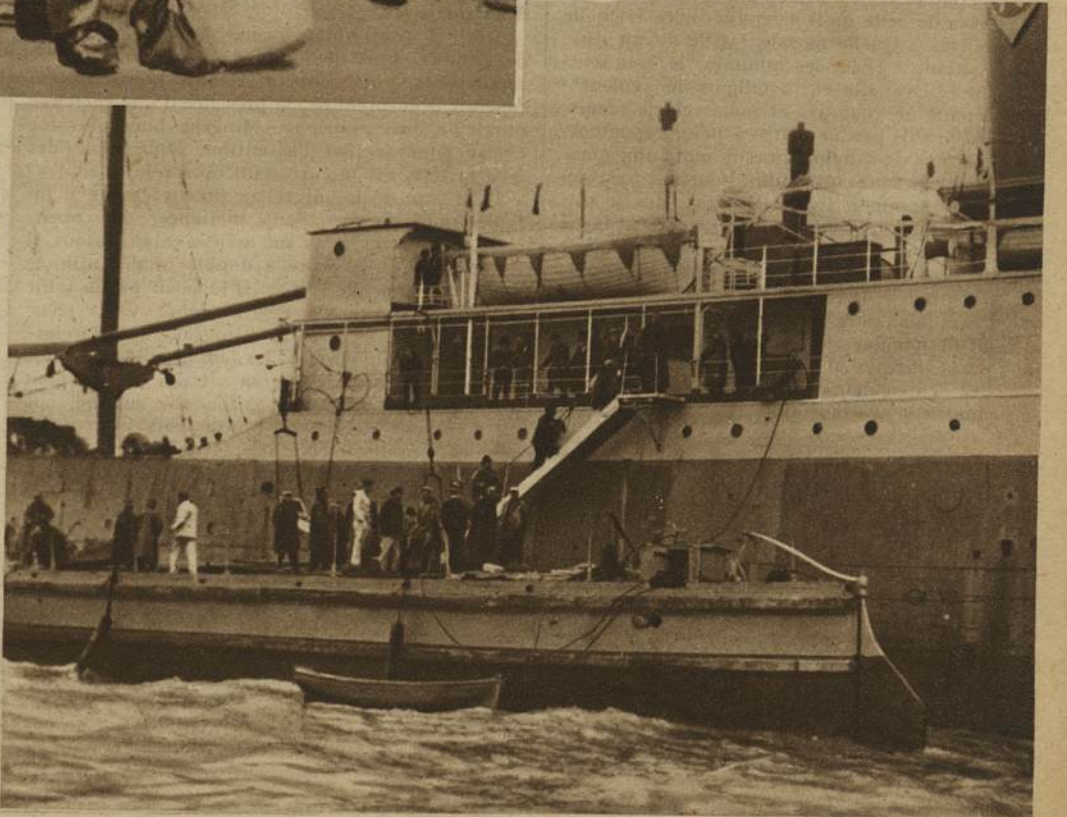
Reste le droit de grâce du prince.

Lui seul peut encore agir.

Est-il possible qu'il n'intervienne pas en faveur d'un homme dont le cri d'innocence ne s'est jamais trahi, contre lequel n'existe aucune certitude, devant qui un grand magistrat n'a pu s'empêcher de traduire l'angoisse de sa conscience et qui, malgré tant d'efforts conjugués pour le triomphe de la vérité, doit expier sur la terre du bagnes le plus effroyable des forfaits?

Marcel MONTARRON.

**Vous trouverez
page 15
le règlement
et le bon du concours.**



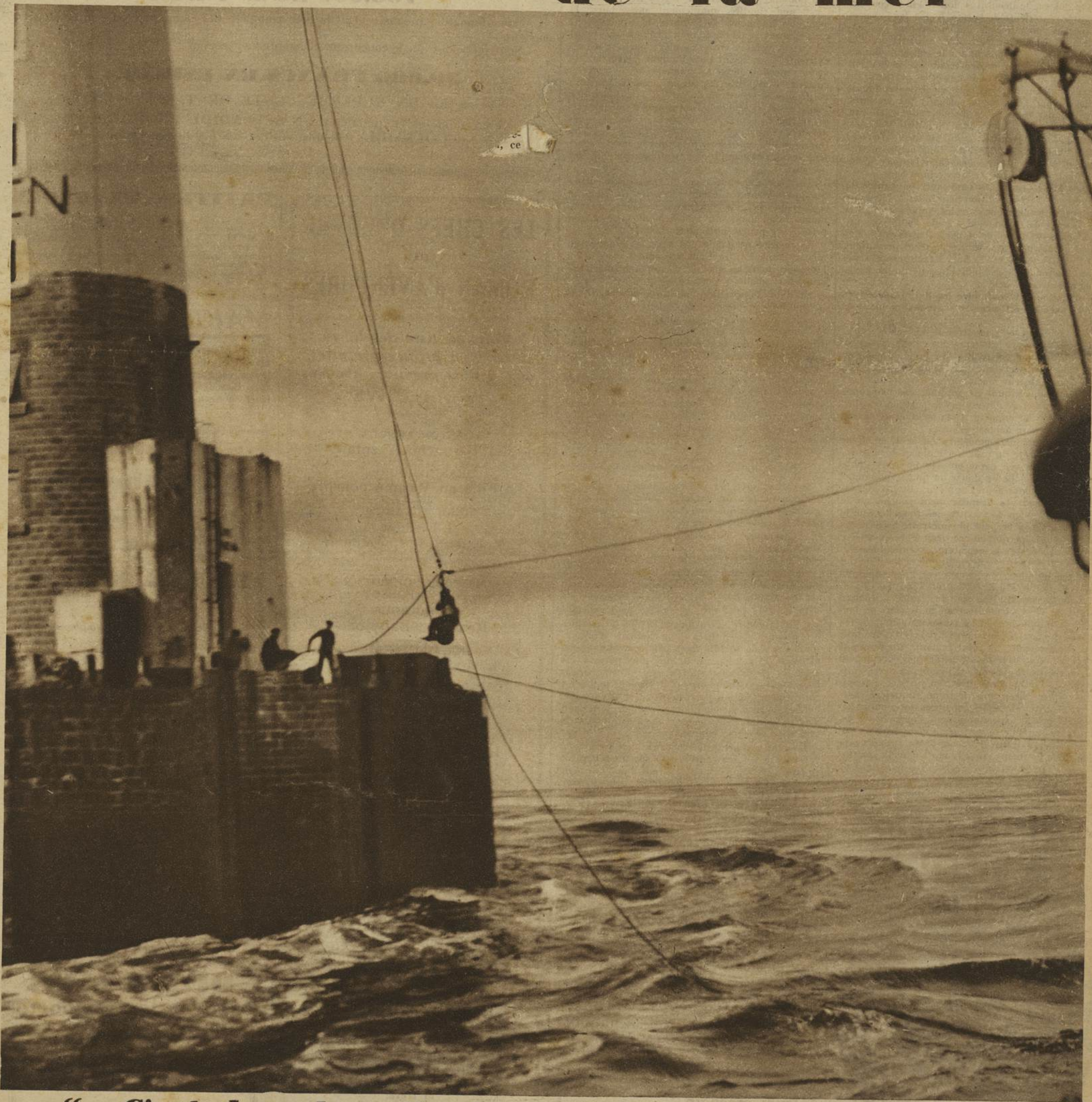
Un départ de forçats pour le bagnes: Du dépôt de l'île de Ré à l'embarquement sur La Martinière.

DÉTECTIVE

Le grand hebdomadaire des faits-divers

Les prisonniers

de la mer



**“... C'est dans la salle de garde du phare de l'Ar-Men
que l'on m'a conté ces sinistres histoires”**

(Lire, page 3, l'article d'Émile Condroyer)